

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD jusqu'à 20h00, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h25, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Thierry BROSSARD à partir de 20h00 (Pouvoir donné à Anne FERRER) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h25 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Nathalie LALLEMAND

OBJET : Passation d'une convention de partenariat entre la CAN, la Commune d'Echiré et DEUX-SEVRES HABITAT pour la réalisation d'une opération d'habitat social avec la construction de 6 logements locatifs sociaux sis 136 Côte du Chaillot.

Le Maire rappelle.

L'opération de DEUX-SEVRES HABITAT consiste à acquérir la parcelle cadastrée section A0 n°209, sises au 136 Côte du Chaillot à Échiré, de démolir le bâtiment existant et d'y construire 6 logements locatifs sociaux.

Le permis de construire déposé par le bailleur social pour ce projet a été accordé le 24 octobre 2023.

Le Maire expose :

Les opérations contractuelles agréées par l'Etat depuis le premier PLH 2002-2007, et les collaborations avec les bailleurs sociaux intervenant sur son territoire, ont permis à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et aux communes de l'agglomération niortaise, d'améliorer, de développer et de diversifier son parc de logements sociaux sur son territoire.

Dans le cadre du PLH 2022-2027, le Maire présente à l'assemblée le projet de construction de DEUX-SEVRES HABITAT de 6 logements locatifs sociaux sur la commune d'Echiré ;

Le projet de convention a pour objet de définir et de fixer les droits et les obligations DEUX-SEVRES HABITAT, maître d'ouvrage, acquéreur de l'immeuble, en contrepartie des aides financières accordées par la CAN et la Commune. Les différentes parties conviennent d'acheter et démolir un ancien hangar au 136 Côte du Chaillot sur la commune d'Échiré, situé sur la parcelle cadastrée section AO n°209 d'une surface de 2 628 m², pour la construction de 6 logements locatifs sociaux. Ces logements sont destinés à loger des ménages éligibles aux critères légaux définis par le CCH en matière de logement à loyer modéré.

CM20240315-005

Au titre de la production locative sociale, la CAN s'engage notamment à financer l'opération selon les dispositions et modalités prévues dans le PLH 2022-2027, pour une aide financière prévisionnelle totale de 210 000 € maximum pour la construction des 6 logements locatifs sociaux.

La CAN s'engage également à garantir les prêts de la Banque des Territoires nécessaires au financement de l'opération.

Quant à la Commune, elle s'engage notamment à :

- verser une subvention de 60 000 € pour la construction des 6 logements locatifs sociaux au titre de la production locative sociale ;
- exonérer le maître d'ouvrage du paiement de la Taxe d'Aménagement pour l'opération objet de la présente convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire à la signer.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 mars 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Nathalie LALLEMAND

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 21 MARS 2024

Notifié ou publié le : 22 MARS 2024